



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 10 décembre 2025 DELIBERATION

Rapporteuse : Brigitte ROSSI

Secrétaire de séance : M. Stéphane LARTIGUE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 29
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET,
M. Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme
Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA,
Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Monique ASSO, M. André
LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSEN, M. Jacques
MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Philippe GARROTÉ,
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ,
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Mme Marie SAYERSE.

Était absent :

- M. Pierre BAHOU

7 - INFORMATION POUR L'ANNÉE 2025 DES SOMMES ALLOUÉES DANS LE CADRE DE L'OPERATION FACADES

Il est rappelé à votre assemblée la délibération n° 30 en date du 9 avril 2018 modifiant le cahier des charges et le fonctionnement de l'opération façades, instaurant un nouveau règlement (annulant et remplaçant le précédent dispositif), et donnant délégation au Maire sur l'attribution des subventions opérations façades.

Les modifications apportées sur ce même règlement concernaient des sujets de fond (prise en compte de trompes-l'œil, de la réparation d'éléments patrimoniaux, et validation par le Conseil municipal de correction d'erreurs matérielles).

L'article 6.4 de ce règlement en vigueur précise que Monsieur le Maire est tenu d'informer le Conseil municipal de l'attribution des sommes allouées (propriétaires, montants totaux engagés par façade).

Conformément au règlement de l'opération, voici le détail des sommes allouées pour l'année 2025 :

BENEFICIAIRES	MONTANTS HT DES TRAVAUX	SOMMES ALLOUEES HT
SALAT DIDIER -23F004	Façade 1 : 8 773,59 €	1 205,86 €
SCI Resistance – 23F001	Façade 1 : 14 047,07 € Façade 2 : 13 872,71 €	8 207,39 €
BIU Patrick – 24F0006	Façade 1 : 5 222,06 €	1 566,62 €
LAMBOU Fabien – 24F0011	Façade 1 : 8 787,85 € Façade 2 : 7 064,44 € Façade 3 : 17 687,76 € Façade 4 : 7 200,31 € Façade 5 : 20 466,91 € Façade 6 : 12 869,90 €	13 429,04 €
NUNEZ Joel – 24F0005	Façade 1 : 6 770,30 €	2 031,09 €
LATAILLADE Alban – 21F0008	Façade 1 : 5 483,90 €	1 645,17 €
NUNEZ Julie – 24F0008	Façade 1 : 7 505,29 €	2 251,59 €
SCI Resistance – 24F0009	Façade 1 : 30 775,11 € Façade 2 : 13 957,00 €	7 787,63 €
TOTAL		38 124, 39 €

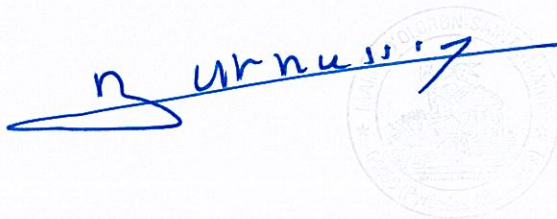
Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- **PREND ACTE** de l'attribution des sommes allouées dans le cadre de l'opération façades pour l'année 2025.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 10 décembre 2025.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 16/12/2025




Bernard UTHURRY

